

Arrêté du 26 décembre 2019 fixant le montant de la dotation des régimes obligatoires d'assurance maladie au Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière pour l'année 2019

26/12/2019

L'arrêté du 26 décembre 2019 prévoit que le montant de la dotation des régimes obligatoires d'assurance maladie est fixé à 14 475 525 € pour l'année 2019.